

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)

(Apia, Samoa, 7-9 novembre 2007)

RAPPORTS DE SYNTHÈSE POUR 2007

PROGRAMMES DE TRAVAIL – RAPPORTS DES DIVISIONS

POINT 2.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES MARINES

(Document présenté par le Secrétariat général)

RESUME

1. Le présent document brosse un tableau d'ensemble du travail accompli en 2007 par les trois programmes constituant la Division ressources marines de la CPS (pêche côtière, pêche hauturière, affaires maritimes). Il résume les principaux problèmes qui ont surgi dans ces trois secteurs et intéresseront probablement les membres du CRGA, et se réfère à des sources d'informations plus exhaustives.

Recommandations:

2. Les membres du CRGA sont invités, sur un plan général, à prendre acte des activités menées par la Division ressources marines en 2007 et du programme de travail proposé pour le restant de la période couverte par les trois plans stratégiques de la Division, et à donner éventuellement leurs instructions en vue de la mise en œuvre ou de l'orientation de ces plans.

3. Les membres du CRGA sont plus précisément invités à prendre acte de plusieurs nouvelles initiatives proposées dans le secteur des affaires maritimes et à donner éventuellement leurs instructions à ce sujet. Ces initiatives visent à attirer des fonds de bailleurs multiples et à combler des lacunes, existantes ou nouvelles, dans le programme de travail de la Division. Il s'agit des projets suivants :

- a) Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique, phase II – voir paragraphe 8
 - b) Projet sur la biosécurité des espèces aquatiques – paragraphe 11 a)
 - c) Projet de soutien scientifique à la gestion de la pêche côtière – paragraphe 11 c).
-

Introduction

1. Le présent document décrit succinctement le travail accompli par la Division ressources marines pendant la période écoulée depuis la rédaction du dernier rapport d'activité de la Division. Il évoque certains problèmes qui ont affecté les secteurs de la pêche et des affaires maritimes et sur lesquels la Division souhaite attirer l'attention des membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations. Des compléments d'information sur les problèmes surgis depuis la rédaction du présent document seront donnés dans l'exposé oral présenté au CRGA. Le site Web de la CPS¹, les plans stratégiques des programmes², les documents présentés lors de réunions sectorielles³,⁴, les documents des sessions précédentes du CRGA et des rapports d'activité des programmes (voir les documents joints en annexe au présent document) donnent des précisions sur la Division.

Évolution de la Division

2. La Division ressources marines comprend actuellement les trois programmes de la CPS qui se consacrent à l'océan Pacifique : le Programme pêche hauturière, le Programme pêche côtière et le Programme affaires maritimes. La Division proprement dite est une entité administrative qui regroupe ces programmes ; elle n'a pas d'objectif général unique, contrairement à la Division ressources terrestres, car les secteurs de son ressort se recoupent avec les domaines de travail d'autres organisations régionales (en particulier ceux du groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique chargé du milieu marin).

3. On n'a pas encore atteint le milieu de la période couverte par les plans stratégiques des trois programmes de la Division, commencée en 2006. Il n'est donc pas intervenu de changement institutionnel important depuis la dernière session du CRGA. À la date de rédaction, aucune décision n'a encore été prise concernant les réformes évoquées dans l'étude du Cadre institutionnel régional effectuée par le Forum des îles du Pacifique. En attendant, les programmes se concentrent sur les mécanismes de collaboration existants et s'emploient à fournir les services et produits décrits dans leur plan stratégique respectif.

4. Les effectifs et le champ d'activité des trois programmes de la Division sont restés stables pendant l'année écoulée, après les changements importants intervenus au début de la période couverte par les plans stratégiques. Il est naturellement de plus en plus difficile d'assurer le même ensemble de services des programmes au début de la période de planification si les fonds dont ils disposent sont statiques et si les coûts – en particulier les coûts de personnel – augmentent au fil du temps. L'un des avantages du système de financement de « programmes d'activité » tient toutefois à sa souplesse. Les différentes activités ne sont pas nécessairement liées à des projets précis des bailleurs de fonds, et les fonds peuvent être injectés à des domaines différents, selon l'évolution des besoins prioritaires de la région et au fur et à mesure que les objectifs sont atteints. Le budget du programme de travail n'est toutefois pas entièrement financé selon cette méthode, et, outre la restructuration des services financés ainsi, il est possible de mettre en œuvre certains volets du programme de travail dans le cadre de projets spéciaux financés par des bailleurs de fonds, tels que, par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Union européenne. Les modalités de financement seront évoquées à l'occasion de la présentation du budget de la CPS, lors de séances ultérieures.

¹ <http://www.spc.int/mrd>

² <http://www.spc.int/mrd/org/org.html>

³ <http://www.spc.int/coastfish/Reports/meetpap.htm>

⁴ <http://www.wcpfc.int/sc3/Index.htm>

Programme pêche hauturière

5. Le Programme pêche hauturière est le principal instrument de prestation de services scientifiques – notamment le suivi des ressources halieutiques et la gestion des données, l'évaluation des stocks, la recherche biologique et écologique – aux membres de la CPS, à l'appui de la gestion des ressources nationales et régionales en thonidés. Le rapport intermédiaire pour 2007 du Programme pêche hauturière est joint au présent document (annexe 1⁵), et une version plus détaillée sera publiée sur le site Web de la Division ressources marines à la fin de l'année (décembre 2007).

6. En tant que prestataire de services scientifiques portant sur une ressource thonière commune, qui évolue dans toute la région et qui est gérée par des mécanismes internationaux convenus, le Programme pêche hauturière mène des activités bien définies. Il commence aussi à faire office de dispositif officiel fondé sur le principe de « l'utilisateur-payeur » qui lui confèrera un certain degré d'évolutivité, en fonction de la demande. Toutefois, le développement de la capacité de suivi (qui devra être assuré pour l'essentiel à l'échelon national) et la nécessité de mieux connaître l'écosystème pélagique océanique (grâce à la recherche fondamentale) demeurent les principales tâches à accomplir à moyen terme en matière de « croissance », et elles s'ajoutent aux tâches permanentes d'évaluation des stocks à l'appui des plans de gestion et des conventions.

7. Le développement de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) continue d'avoir une incidence sur le programme de travail du Programme pêche hauturière. Les années précédentes, celui-ci s'employait à répondre à des questions posées par les membres insulaires concernant les aspects scientifiques importants pour la gestion des ressources en thonidés, soit individuellement, soit collectivement, afin de promouvoir les différents traités multilatéraux sur la gestion des thonidés. Une fois que la Commission a été mise en place, le rôle du Programme pêche hauturière s'est élargi. On observe toutefois un recoupement appréciable entre le travail accompli à l'appui de la gestion halieutique régionale pour le compte de la Commission et celui qui est réalisé à la demande des membres insulaires de la CPS en vue de la mise en œuvre de leurs propres plans de gestion – puisqu'il est toujours question des mêmes stocks de poissons. La Commission rembourse maintenant à la CPS les frais occasionnés par la réponse à des questions qu'elle seule pourrait poser. Il faut cependant dire que la Commission bénéficie, dans une certaine mesure, de services subventionnés par la CPS, le domaine dans lequel les activités se recoupent étant financé par d'autres sources propres à la CPS. D'un autre côté, les membres de la CPS bénéficient du rôle que le Programme pêche hauturière joue auprès de la Commission, la participation à la gestion des données halieutiques régionales et à l'évaluation des stocks permettant de mettre les connaissances acquises du point de vue régional et la connaissance approfondie des statistiques et des évaluations au service des pays. Ces questions seront réexaminées en 2008 dans le cadre de l'étude des fonctions scientifiques de la Commission, mais le Secrétariat général estime que les accords en vigueur profitent tant à la Commission qu'aux pays membres de la CPS et qu'il convient de les maintenir.

⁵ Également disponible à l'adresse <http://www.spc.int/mrd/doc/E-OFP-2007.pdf>

8. L'un des faits marquants de 2007 a été l'achèvement de la première phase du projet de marquage des thonidés, financé par plusieurs bailleurs de fonds, qui ont alloué en définitive une enveloppe de plus d'un million et demi de dollars des États-Unis d'Amérique au Programme pêche hauturière. Deux campagnes de marquage de trois mois ont été organisées d'août à novembre 2006 et de février à mai 2007, sur le Soltai 6, un canneur affrété à la société salomonaise Soltai Fishing and Processing Ltd. Plus de 60 000 thonidés ont été marqués (deux fois la quantité assignée), à l'aide de marques classiques à ardillon et de marques-archives électroniques. Jusqu'à présent, 6 000 marques ont été récupérées et restituées au Programme pêche hauturière. Au fur et à mesure que les marques seront retournées, ces prochaines années, ce projet permettra d'obtenir de précieuses informations sur l'état des stocks – indépendamment des données de prises et d'effort issues des journaux de pêche – ainsi que sur les migrations et les taux de croissance (données qui ne peuvent être recueillies par d'autres moyens). Les efforts portent maintenant sur la récupération des marques et l'analyse des données, afin d'atteindre les objectifs du projet au profit de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la région. Une seconde phase devrait étendre ces activités à d'autres zones du Pacifique, en premier lieu aux Îles Salomon, et l'on a déjà commencé à mobiliser des fonds⁶.

9. L'annexe 1 dresse une liste plus exhaustive des résultats obtenus par le Programme pêche hauturière, dont voici les principaux pour 2007 :

- a) Une évaluation détaillée des stocks de thon jaune a été effectuée en 2007 pour le compte de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Il en ressort que les niveaux actuels d'exploitation se trouvent à leur niveau maximal admissible de production et qu'une surpêche est très probable. Si l'effort de pêche continue de croître, les prises risquent de diminuer à long terme. Des évaluations détaillées des stocks de bonite, de thon obèse et de germon du sud sont prévues en 2008. D'après les dernières évaluations en date de ces espèces, le thon obèse est surexploité, tandis que la bonite et le germon du sud continuent d'être exploités à des niveaux admissibles.
- b) Le deuxième atelier régional d'évaluation des stocks s'est tenu pendant deux semaines, en juin et juillet, au siège de la CPS. Cette année, il s'est déroulé en deux parties, une introduction et un atelier de perfectionnement. Vingt participants, venus de 18 États et Territoires insulaires océaniques, y ont pris part afin de mieux approfondir leur connaissance de l'évaluation des stocks de thonidés de la région. Des agents du Secrétariat de l'Agence des pêches du Forum et du Service des pêches et des ressources aquatiques des Philippines y ont également participé. Ces ateliers sont l'un des piliers de la stratégie de renforcement des capacités en matière d'évaluation des stocks que mène le Programme pêche hauturière. Ils visent à faire participer davantage les pays insulaires aux travaux de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et à leur permettre de prendre en compte l'état des stocks de la région dans l'élaboration de mesures de gestion nationale. Il est agréable de constater qu'un grand nombre des participants à l'atelier avait pris part à la session du Comité scientifique de la Commission tenue à Honolulu. Les membres de la CPS se sont résolument prononcés en faveur de la poursuite de ces ateliers, et il est probable qu'une autre édition se déroulera en 2008. Le Programme pêche hauturière envisage également, avec l'accord des pays membres qui participent à ces activités, d'améliorer la qualité de la formation aux évaluations de stocks par un cours dispensé en ligne, dans l'intervalle entre deux ateliers annuels.

⁶ Demande de financement disponible à l'adresse : <http://www.spc.int/mrd/doc/tag2-nov2007.pdf>

- c) Le système de gestion des données sur la pêche thonière (TUFMAN) est un grand système à base de données intégrée, mis au point par le Programme pêche hauturière, qui permet aux États et Territoires insulaires océaniques de saisir, sous la plupart des formats, des données sur les ressources thonières, de vérifier la qualité des données, d'identifier les données manquantes et de soumettre des synthèses à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. En 2007, le module de communication du système a été entièrement refondu de manière à permettre la transmission d'un plus grand nombre de rapports ; une interface plus conviviale a été mise au point, un nouveau module Registre des données ajouté, et un logiciel de formation assistée par ordinateur conçu pour TUFMAN. Des mises à jour de la dernière version de TUFMAN (v4.0) ont été remises à tous les utilisateurs existants (Palau, Îles Marshall, Îles Salomon Islands, Nauru, Îles Fidji, Tuvalu, Tonga, Îles Cook), et le système a été installé dans les États fédérés de Micronésie et à Vanuatu. Au deuxième semestre 2007, on étudiera la possibilité d'utiliser un nouveau système de gestion de base de données relationnelle qui permettrait d'intégrer les gros volumes de données sur les ressources thonières dans TUFMAN. En 2008, les travaux porteront surtout sur la mise au point d'un vaste module de données d'observation.
- d) La politique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central concernant la fourniture de données scientifiques a été adoptée lors de sa deuxième session ordinaire, tenue en décembre 2005, et, en 2007, le Programme pêche hauturière a de nouveau recueilli ces données pour le compte de la Commission. La qualité des estimations des prises annuelles, des données de prises et d'effort par strates, et des données sur la composition par taille, va en s'améliorant, bien que certains membres de la Commission n'aient pas respecté la date butoir du 30 avril. La vérification des prises déclarées au regard des données exhaustives des prises débarquées prend de plus en plus d'importance, et sera probablement au centre du futur programme de travail sur les statistiques relatives aux ressources thonières de la région.

Programme pêche côtière

10. Le rapport concernant le Programme pêche côtière figure dans l'annexe 2, et une version plus détaillée sera publiée sur le site Web de la Division ressources marines⁷ à la fin de l'exercice (décembre 2007). Les services des pêches des pays océaniques et les organismes de gestion des ressources marines vivantes continuent d'être les principaux bénéficiaires et parties prenantes des activités du programme, mais celui-ci contribue en outre au développement du secteur privé de la pêche, au développement de l'aquaculture et à la formation professionnelle.

11. Comme l'Agence des pêches du Forum, le Programme pêche côtière fournit des services de gestion et de développement de la pêche aux pays membres et, comme le Programme pêche hauturière, il assure des services scientifiques, mais il est davantage axé sur les ressources côtières que les ressources hauturières. Il fournit une assistance en matière d'aquaculture et aide les membres à renforcer leurs capacités de formation et d'information halieutiques. Ainsi le Programme pêche côtière intervient dans diverses disciplines ; nous traiterons donc séparément certains points intéressants de ce programme.

⁷ <http://www.spc.int/mrd/org.htm>

- a) La Section aquaculture, créée en 2001, évolue de manière très satisfaisante, mais il faudra probablement renforcer l'assistance dispensée aux pays, à l'échelon régional, de manière à exploiter tout le potentiel offert par ce secteur. Près de 30 pour cent de l'offre mondiale de poissons provient de l'aquaculture, et sa contribution à la sécurité alimentaire des Océaniens va probablement acquérir davantage d'importance au cours des dix prochaines années. Des mesures doivent toutefois être prises pour éviter les problèmes écologiques qui ont nui au développement de l'aquaculture dans certaines autres régions. Un obstacle de taille se dessine déjà : celui de la biosécurité des espèces aquatiques. Il reste beaucoup de chemin à parcourir avant que nous arrivions au niveau des normes déjà établies telles que celles intéressant les systèmes de contrôle zoo et phytosanitaires et pour l'évaluation des risques d'introduction d'espèces. Un atelier, qui se déroulera en octobre 2007, permettra d'élaborer une feuille de route et des propositions, en vue de créer des capacités régionales⁸ et d'améliorer les capacités nationales dans ce domaine.
- b) Le principal objectif du Programme pêche côtière, au cours de la période couverte par le nouveau plan stratégique approuvé par le CRGA l'année dernière et confirmé par les participants à la Conférence des Directeurs des pêches, consiste à aider les pays membres à mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion des ressources côtières d'ici à 2010, date volontairement fixée par les membres lors du Sommet mondial sur le développement durable, pour la généralisation de l'approche écosystémique. Le travail effectué en ce sens complète les activités déployées par l'Agence des pêches du Forum, le Programme pêche hauturière de la CPS et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central en faveur de l'application de l'approche écosystémique à la pêche hauturière. Les participants à l'atelier d'octobre 2007⁹ évalueront dans quelle mesure les pays donnent suite à cet engagement et cerneront les domaines sur lesquels ils devront porter toute leur attention.
- c) Bien que la CPS possède à l'heure actuelle une grande section qui se consacre à l'évaluation des ressources récifales, cette section est presque entièrement financée au titre d'un projet de durée limitée conduit par l'Union européenne. La capacité régionale d'évaluer et d'assurer le suivi des ressources autres que thonières risque donc de disparaître lorsque le financement européen prendra fin¹⁰, à moins que de nouveaux fonds ne puissent être mobilisés pour prendre le relais. Dans l'idéal, les travaux de recherche, de statistique et d'évaluation menés par la CPS en matière de pêche côtière devraient permettre à terme d'obtenir la même stabilité que les financements du Programme pêche hauturière par de multiples bailleurs, mais jusqu'à présent, plusieurs facteurs y ont fait obstacle :
- i) Absence de plans régionaux ou nationaux officiels de gestion et de conventions internationales imposant d'étayer la gestion des ressources halieutiques côtières par des données scientifiques ;
 - ii) Bien que la conservation et la gestion des ressources côtières posent parfois d'énormes problèmes, la pêche côtière se pratique à petite échelle, contrairement à la pêche thonière, et il est peu probable que les pêcheries artisanales aient jamais les moyens de financer la recherche selon le principe de l'utilisateur-payeur ;
 - iii) Le champ de connaissances à couvrir est énorme, étant donné les milliers de stocks distincts de ressources côtières qui évoluent en Océanie. Il faut toutefois noter que l'approche écosystémique ouvre des perspectives différentes sur cette diversité et la manière de progresser.

⁸ Une proposition sera publiée sur le site <http://www.spc.int/mrd/doc/aqbiosec-initiative-nov2007.pdf>

⁹ Le compte rendu de cet atelier sera publié, dès que disponible sur le site <http://www.spc.int/mrd/doc/EACEF.pdf>

¹⁰ À la fin du projet en cours, le personnel scientifique du Programme pêche côtière passera de 11 agents à 6 avant la mi-2008, et à un seul et unique poste en janvier 2009 si d'autres dispositions ne sont pas prises.

- iv) Les connaissances scientifiques et données requises par les gestionnaires des pêcheries côtières locales et nationales pour mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion des ressources côtières seront examinées lors de l'atelier d'octobre ; un projet régional est à l'étude pour répondre à ces besoins¹¹.

12. Les faits marquants intervenus en 2007 sont répertoriés ci-dessous (la liste complète des résultats obtenus par le Programme pêche côtière¹² et des travaux en cours figure à l'annexe 2) :

- a) Le Programme pêche côtière et la Bibliothèque de la CPS ont mis au point une bibliothèque halieutique numérique que l'on peut consulter en ligne¹³. Cette bibliothèque numérique permettra aux usagers d'accéder à plus de 4 300 textes relatifs à la pêche et à l'aquaculture, en français et en anglais, produits par, pour ou en collaboration avec la CPS.
- b) La CPS a pris une initiative remarquable : un projet visant à assurer la sécurité alimentaire à Nauru. Ce projet, conduit avec le concours financier de Taïwan, de la CPS et du projet DEVFish, consiste dans la construction de pirogues de pêche, le mouillage de dispositifs de concentration du poisson en eaux peu profondes autour de l'île, et la formation de pêcheurs locaux en matière de pêche autour de dispositifs de concentration du poisson (DCP) et de navigation en pirogue. Neuf constructeurs locaux ont été formés aux techniques de construction modernes (matériau composite contreplaqué/fibres de verre). Sept DCP côtiers ont été mouillés à proximité de l'île, ce qui permet de renforcer la sécurité des pêcheurs à bord des pirogues. La durée de vie et la productivité de ces DCP font l'objet d'un suivi attentif par le Service des pêches et des ressources marines (NFMRA) et la CPS. Ce projet servira sans doute d'exemple de la manière d'utiliser les DCP pour améliorer la sécurité alimentaire dans d'autres pays insulaires. M. Charleston Deiye, Directeur du NFMRA, présentera les premiers résultats obtenus lors de la session du CRGA consacrée à la pêche.
- c) Pour ce qui est de la formation dispensée, le Programme pêche côtière a contribué à l'élaboration et l'organisation d'un nouveau cours destiné aux agents de la région chargés de l'application des normes régissant la filière pêche. Ce programme vise à renforcer les connaissances des participants dans les domaines suivants : principes et dispositions régissant la gestion halieutique ; observation des prises ; opérations, méthodes et moyens de patrouille ; techniques d'enquête, y compris recueil des preuves, prise de notes, chaîne de renseignements ; entretiens et déclarations, préparation des dossiers d'affaires et procédures des tribunaux. Un cours pilote de trois semaines a été organisé au Collège national de Kavieng (Papouasie-Nouvelle-Guinée), en août dernier, à l'attention de seize agents chargés de l'application de la législation halieutique. Le cours de formation et d'enquête en matière d'infraction à la législation halieutique est une version adaptée du cours australien, module essentiel à l'obtention du certificat III, agréé par les autorités nationales, pour la filière des produits de la mer (conformité à la législation halieutique). Ce projet est le fruit d'une initiative prise conjointement par l'Agence des pêches du Forum (Fisheries Operations Unit), l'Académie australienne des pêches et la CPS.

¹¹ Le descriptif de ce projet sera mis en ligne à l'adresse <http://www.spc.int/mrd/doc/CFSP-initiative-nov2007.pdf>

¹² Également disponible sur le site <http://www.spc.int/mrd/doc/E-CFP-2007.pdf>

¹³ http://www.spc.int/coastfish/sections/reef/PROCFish_Web/Modules/Library/LuceneSearch.aspx

- d) Les projets PROCFish/C (pays ACP et Territoires français du Pacifique mentionnés dans l'accord de Lomé) et CoFish (autres pays ACP du Pacifique selon l'accord de Cotonou), qui portent sur la recherche scientifique relative aux ressources récifales et qui sont financés par l'Union européenne, ont été prolongés jusqu'à février 2009, et tous les travaux importants de terrain seront achevés d'ici à mars 2008 dans les dix-sept pays et Territoires participants. Plus de la moitié des rapports sur les travaux de terrain ont été rédigés, et l'analyse des résultats communiquée aux autorités du pays concerné. Trois rapports complets ont été établis et envoyés aux autorités nationales pour observations et approbation. En outre, un manuel intitulé « Enquêtes socioéconomiques sur la pêche dans les pays insulaires du Pacifique : Manuel pour la collecte d'ensembles minimums de données » a été élaboré, et plusieurs ateliers sous-régionaux à ce sujet se tiendront en décembre 2007 et janvier 2008.
- e) À Nauru, les ressources en poissons d'aquariophilie ont été évaluées. Cinq agents du service des pêches local ont suivi une formation aux méthodes de recensement à l'aide de techniques de comptage en plongée à distance. Un agent a en outre effectué un stage en détachement à la CPS pendant trois semaines ; il a saisi et analysé les données recueillies et rédigé un rapport sous la supervision du Spécialiste des ressources récifales vivantes de la CPS. Les résultats ont été très encourageants : on a identifié 93 espèces de poissons, appartenant à 11 familles, qui pourraient présenter un intérêt pour le commerce d'espèces marines destinées à l'aquariophilie. Il reste à évaluer le potentiel de récolte et les besoins de marketing. Si les résultats sont positifs, un plan de gestion sera élaboré afin de garantir une récolte pérenne de cette ressource.

Programme affaires maritimes

13. L'objectif premier du Programme affaires maritimes est de donner aux pays insulaires océaniques les moyens de respecter les normes internationales de sûreté et de sécurité dans les secteurs des transports maritimes et des ports, mais le programme s'emploie en priorité à aider les États et Territoires insulaires océaniques à rester en conformité avec le Code ISPS (Code international sur la sûreté des navires et des installations portuaires) et à conserver leur agrément, à édicter des règlements de sûreté et sécurité maritimes et à promouvoir les réseaux régionaux de professionnels des affaires maritimes.

14. Bien que le secteur des transports maritimes interîles relève en grande partie du secteur privé, et qu'il soit coordonné, à l'échelon international, par l'Organisation maritime internationale (OMI), les exigences imposées aux pays insulaires océaniques pour respecter ces normes internationales sont considérables, en particulier pour les ports, domaine dont la CPS a commencé à s'occuper l'an dernier. Il faut dispenser une assistance à l'échelon régional, et mettre les ressources en commun – notamment les ressources humaines qualifiées – pour permettre aux petits pays insulaires de répondre à ces exigences internationales, afin d'éviter toute entrave aux transports et au commerce. Le Programme affaires maritimes de la CPS a lui-même connu une rapide expansion pour faire face à cette demande, passant de trois agents en 2003 à dix aujourd'hui.

15. La première Conférence régionale des Ministres des transports maritimes s'est déroulée à Apia (Samoa), le 19 avril 2007. Les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, la Polynésie française, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Palau, Pitcairn, le Samoa, les Îles Salomon, Tokelau, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu étaient représentés par leur Ministre des transports maritimes, et l'Australie par un agent accrédité du Commonwealth. Les Îles Fidji, la France, la Nouvelle-Calédonie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont également assisté à la séance officielle en tant qu'observateurs. Le communiqué de presse de cette importante conférence est joint au présent document (annexe 4¹⁴) et les principales conclusions seront présentées oralement au CRGA, après que les participants auront débattu plusieurs de ces questions au Sommet 2007 du Forum des îles du Pacifique.

¹⁴ Également publié sur le site <http://www.spc.int/mrd/doc/E-RMP-Ministers-2007.pdf>

16. La sécurité maritime dans la région océanienne continue de retenir l'attention de la communauté internationale et le Programme affaires maritimes s'emploie, en collaboration avec l'Association maritime océanienne (PacMA) à conduire des audits de sécurité des ports et auprès d'autorités désignées, en complément des audits des services maritimes et des établissements de formation aux métiers de la mer visés par les normes STCW-95. L'excellente qualité du système d'inspection mis en place dans la région du Pacifique a été louée par des organisations partenaires et prise pour exemple de « meilleures pratiques » par l'OMI. Des pays extérieurs à la région ont même formulé des demandes d'assistance. Le Programme affaires maritimes et les associations maritimes affiliées sont reconnus comme étant le « guichet unique » de l'information dans le domaine des affaires maritimes pour toute la région. Le Programme affaires maritimes doit donc travailler le plus efficacement possible, dans les limites des moyens dont il dispose. Un exemple d'amélioration dans ce domaine est la mise au point d'un système intégré de gestion des données et des informations (DIMS) qui permettra aux générations futures d'assurer le développement des transports et échanges maritimes dans les États et Territoires insulaires océaniques.

17. Le système d'audit déjà mis en place dans la région a été renforcé. Il englobe désormais toutes les activités conduites dans le secteur maritime océanien, y compris la sûreté de navigation des bateaux, les opérations portuaires, la sécurité des gens de mer, y compris des pêcheurs, et les meilleures pratiques des administrations maritimes. D'autres audits portent sur les critères d'excellence de la conduite des affaires maritimes.

18. L'annexe 3 fournit une liste plus complète des résultats du Programme affaires maritimes¹⁵.

Problèmes ayant affecté le secteur maritime en 2007

19. Il ne s'agit aucunement d'une liste exhaustive des problèmes, classés par ordre de priorité. Cette liste a pour but d'attirer l'attention des membres du CRGA sur plusieurs thèmes qui devraient être examinés par l'organe directeur de la CPS.

Excellence de la conduite des affaires maritimes

20. Les services maritimes de la région se sont fermement engagés à mettre en place un système permettant d'élaborer et d'appliquer des procédures administratives avant de faire l'objet d'un audit au regard d'une norme telle que le Cadre d'excellence australien en matière de conduite des affaires. Il a également été suggéré d'élaborer une norme régionale fondée sur un cadre existant. Le Programme affaires maritimes et l'Association maritime océanienne examineront cette possibilité plus avant lors de leur prochaine réunion du Comité exécutif de l'association.

21. Le Programme affaires maritimes et la PacMA ont déjà mis en place un régime d'audit pour les normes de formation et de certification des gens de mer, conformément aux exigences internationales, ainsi que pour la sécurité des ports et des navires à l'échelon international. Dans le même ordre d'idée, des audits sont réalisés en ce qui concerne la gestion de la sécurité. Une fois que les agents des administrations maritimes, des autorités portuaires et des établissements de formation aux métiers de la mer auront été initiés à l'élaboration de procédures administratives ou de procédures d'exploitation standard, le régime d'audit pourra être facilement élargi et incorporer une évaluation de l'excellence dans la conduite des affaires. Ce système visera à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques mondiales par le secteur maritime de la région et, par là-même, à maintenir le niveau d'excellence des activités conduites dans les pays insulaires du Pacifique.

¹⁵ Également disponible sur le site : <http://www.spc.int/mrd/doc/E-RMP-2007.pdf>

22. Parallèlement au cadre d'excellence dans la conduite des affaires, la PacMA est en train d'examiner, en concertation avec le Programme affaires maritimes, un système régional d'attribution de prix. Bien qu'aucune décision ferme n'ait encore été prise, on est en train de débattre les critères fondés sur le mérite, les procédures de nomination et de sélection et la formation d'un groupe chargé de statuer sur l'octroi de prix, allant par exemple du titre d'apprenti, capitaine ou mécanicien de l'année au prix d'excellence pour les administrations maritimes, les ports ou les écoles de formation aux métiers de la mer. Certaines récompenses, par exemple des bourses ou des dotations en livres, pourraient être accordées dans le cadre des études maritimes qui seront bientôt proposées à l'Université du Pacifique Sud. Les possibilités sont innombrables, le secteur maritime océanien continuant à s'employer, aux côtés du Programme affaires maritimes, à améliorer et renforcer les systèmes, les normes et les activités.

Informations sur l'état des stocks de thonidés

23. Les principaux problèmes mis en lumière par le bilan 2007 de l'état des stocks de thonidés de la région sont semblables à ceux qui avaient été évoqués dans le bilan présenté à la session du CRGA de 2006. La nécessité de prendre des dispositions concrètes dans le cadre de la prochaine réunion de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, afin d'inverser certaines tendances à la surpêche, notamment celle de thon obèse, devient toutefois de plus en plus urgente. Les conclusions du Programme pêche hauturière et de la troisième session du Comité scientifique de la Commission¹⁶ à ce propos seront présentées au CRGA, ainsi que l'opinion que devraient se former les experts scientifiques à propos des diverses mesures à prendre éventuellement, et qui se dégagera probablement avant la prochaine réunion de la Commission, en décembre 2007.

Harmonisation des institutions de la région intervenant dans le domaine halieutique

24. Lors de la 64^e Conférence ministérielle organisée par le Comité des pêches du Forum, tenue à Wellington en mai 2007, les participants ont débattu de questions institutionnelles intéressant également le CRGA. Les passages suivants sont extraits du rapport de cette conférence.

RENFORCEMENT DES SERVICES DES PECHES DE LA REGION

Reconnaissant l'importance des thons et thonidés pour les pays membres de l'Agence des pêches du Forum, les Ministres sont convenus de :

- i) Prendre acte de la possibilité d'élargir le programme de travail de l'Agence afin de lui permettre de répondre aux besoins de ses membres dans l'ensemble du secteur halieutique ;*
- ii) Prendre acte des possibilités de renforcer les services des pêches de la région dans l'ensemble du secteur halieutique, afin d'offrir les meilleurs services aux membres de l'Agence ;*
- iii) Approuver la proposition de former un groupe de travail conjoint FFA/CPS afin d'examiner le rapprochement des programmes des deux organisations consacrés à la pêche, en notant qu'un consensus s'est dégagé à ce propos lors de la session des personnalités officielles tenue dans le cadre de la 64^e Conférence ministérielle organisée par le Comité des pêches du Forum, et*
- iv) Donner leur accord et leurs instructions pour que le Secrétariat général de l'Agence des pêches du Forum établisse, en collaboration avec le Secrétariat général de la CPS, une demande de financement, à l'attention des Ministres participant au Comité des pêches.*

¹⁶ [http://www.wcpfc.int/sc3/pdf/SC3%20Summary%20Report%20\(Pre-edit%20version\).pdf](http://www.wcpfc.int/sc3/pdf/SC3%20Summary%20Report%20(Pre-edit%20version).pdf)

25. Plus récemment, les Directeurs généraux de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum ont tenu des consultations bilatérales, en préalable à la réunion des dirigeants des organisations membres du CORP, qui s'est tenue en août aux Îles Fidji. Ils ont décidé de mener plusieurs actions conjointes, notamment les suivantes :

- Le groupe de travail de l'Agence des pêches du Forum et l'étude proposée sur « L'avenir de la pêche dans le Pacifique » par la CPS – *Il a été convenu qu'une étude conjointe réalisée par un consultant est la meilleure solution pour avancer sur ce point. Le Directeur général de la CPS, en concertation avec celui de l'Agence des pêches du Forum, rédigera un bref document, à présenter au Colloque de 2007¹⁷, qui énoncera les objectifs, le but, la méthode, les résultats escomptés de l'étude, le mandat du consultant et le budget prévu. Le mandat devrait être achevé au Colloque d'Apia, afin d'entreprendre l'étude conjointe au début de 2008.*
- Conférence conjointe des Ministres des pêches en 2008 – *Le principe de cette Conférence a été approuvé ; les modalités détaillées devront être mises au point, de manière à ce que les participants conviennent des résultats stratégiques escomptés et des orientations qui faciliteront le travail des deux organisations, notamment la prestation de services à leurs membres respectifs.*
- Cadre institutionnel régional – *Il a été noté que le Cadre institutionnel régional offre une possibilité, parmi d'autres, d'améliorer la coopération des organisations membres du CORP au profit du développement. Les deux Directeurs généraux ont toutefois reconnu qu'une véritable coopération fondée sur les principes définis plus haut¹⁸ permettrait également d'assurer des services complémentaires, d'une manière mieux coordonnée, et présenterait un plus grand intérêt pour les membres.*

26. Les membres du CRGA noteront les progrès importants réalisés dans la clarification des relations qu'entretiennent la CPS et l'Agence des pêches du Forum.

10 octobre 2007

¹⁷ Le prochain colloque CPS/FFA se déroulera dans la foulée de la Conférence de la Communauté du Pacifique. Le texte du protocole d'accord CPS/FFA est publié sur le site : http://www.spc.int/mrd/asides/Other_orgs/FFA/FFA.htm

¹⁸ Le compte rendu intégral de cette consultation est publié sur le site : <http://www.spc.int/mrd/doc/hlc-spc-ffa1.pdf>